

Promotion économique et immigration : synthèse (mise à jour)

ECOPLAN, recherche et conseil en économie et politique

Octobre 2017

Impressum

Mandant de l'étude et éditeur

Secrétariat d'État à l'économie SECO, Direction de la promotion économique, secteur Politique PME

Auteurs

ECOPLAN, recherche et conseil en économie et politique Claudia Peter (chef de projet) Felix Walter Anna Tanner

Groupe d'accompagnement SECO

Martin Godel Markus Willimann

Adresse

ECOPLAN SA Monbijoustrasse 14 CH-3011 Berne Tél. +41 31 356 61 61 www.ecoplan.ch bern@ecoplan.ch

Diese Synthese liegt auch in einer deutschen Version vor («Standortförderung und Zuwanderung: Synthese»)

Questa sintesi esiste anche in italiano («Promozione della piazza economica e immigrazione: sintesi»)

Table des matières

| 1 | De quoi s'agit-il ? Actualisation de l'étude de 2013 | 2 |
|---|--|---|
| 2 | Promotion économique : éléments étudiés | 2 |
| 3 | Impact sur l'immigration : raisonnement par analogie nécessaire | 4 |
| 4 | Impact de la promotion de la place économique sur l'immigration | 5 |
| 5 | Impact des allégements fiscaux accordés par la Confédération dans le cadre de la politique régionale | |
| 6 | Impact de l'encouragement du secteur de l'hébergement sur l'immigration | 6 |
| 7 | Conclusion | 7 |

1 De quoi s'agit-il ? Actualisation de l'étude de 2013

Dans le cadre des discussions concernant les effets de l'immigration et de la libre circulation des personnes, il convient également de se demander si les mesures de promotion économique de la Confédération encouragent l'immigration. Cette question a été examinée plus en détail pour la première fois dans l'étude de 2013¹, qui couvrait la période 2008 à 2012. La présente étude se penche sur la même question, en se basant sur des données actualisées pour les années 2013 à 2015, ou 2013 à 2016. Elle étudie uniquement l'impact de la promotion économique sur l'immigration, sans analyser les causes et les effets généraux de l'immigration ni proposer d'évaluation globale de la promotion économique. De plus, seules les données et les estimations ont été actualisées ; les autres éléments de l'étude de 2013, comme l'analyse de la littérature², sont repris tels quels.

2 Promotion économique : éléments étudiés

Le schéma 2-1 ci-dessous met en évidence le rôle des instruments étudiés en illustrant les liens qui existent entre la politique économique et l'immigration.

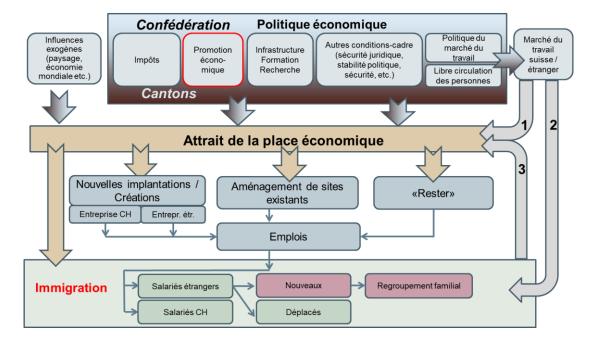


Schéma 2-1: Liens et mécanismes (voir explications dans le texte)

Ecoplan (2013), Promotion économique et immigration : synthèse.
Ecoplan (2013), Promotion économique et immigration : rapport (en allemand).

² Des passages de l'étude de 2013 ont été repris dans la présente étude. Ces passages ne sont pas signalés.

Le schéma montre notamment que :

- la <u>politique</u> économique inclut l'ensemble des mesures de la Confédération et des cantons qui ont un impact sur les entreprises. Au-delà de la promotion économique à proprement parler, elle inclut des mesures touchant aux impôts, aux infrastructures, à la formation, à la recherche et à d'autres conditions-cadre. Par ailleurs, des facteurs exogènes, qui ne sont donc quasiment pas influençables, tels que la situation de l'économie mondiale ou le paysage, influent eux aussi sur l'attrait de la place économique. La <u>promotion</u> économique de la Confédération n'est par conséquent que l'un des nombreux domaines de la <u>politique</u> économique. La politique économique dans son ensemble ne fait pas l'objet de la présente étude;
- le marché du travail est un facteur important pour l'immigration. Il est influencé aussi bien par les forces du marché que par les réglementations édictées en Suisse et à l'étranger, par exemple les possibilités et limites fixées par l'accord sur la libre circulation des personnes. Un marché du travail attrayant influe, d'une part, sur l'attrait de la place économique (flèche 1) et, d'autre part, sur l'immigration, par exemple du fait que les possibilités de travail en Suisse sont différentes de celles à l'étranger (flèche 2). De plus, l'immigration et la présence d'un grand nombre de travailleurs étrangers peuvent avoir une influence positive sur l'attrait de la place économique, étant donné que les entreprises tournées vers l'international apprécient cette ouverture (flèche 3);
- l'attrait de la place économique influe sur le choix du lieu d'implantation des entreprises, qui à leur tour créent des emplois et de la valeur ajoutée grâce à de nouvelles implantations, au développement des sites existants et à leur choix de rester sur place (comme alternative au départ). Ces emplois supplémentaires ne sont pas forcément synonymes d'immigration : ils peuvent être occupés aussi bien par des salariés suisses que par des salariés étrangers, ces derniers pouvant soit être nouvellement arrivés en Suisse (immigration), soit se trouver déjà en Suisse et changer de travail (déplacement). Les salariés immigrés peuvent en outre bénéficier du regroupement familial.

La présente étude se concentre sur les instruments de la promotion économique de la Confédération qui ont, a priori, le plus d'impact sur l'immigration, à savoir³ :

- la promotion de la place économique de la Confédération (essentiellement sous forme de soutien à Switzerland Global Enterprise [S-GE]);
- les allégements fiscaux accordés par la Confédération en application de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale;
- l'encouragement du secteur de l'hébergement par la Confédération par le biais d'un prêt sans intérêts accordé à la Société suisse de crédit hôtelier (SCH).

Les instruments de promotion proposés par les régions, les cantons et les communes ne sont en principe pas pris en considération ; cependant, la Confédération et les cantons agissent

D'autres instruments qui pourraient avoir un impact indirect sur l'immigration, comme la cyberadministration, l'allégement administratif, Innotour, la promotion des exportations et la nouvelle politique régionale hors allégements fiscaux, ne sont pas étudiés ici.

ensemble dans le cadre de la promotion de la place économique, si bien que l'impact des mesures de la Confédération (sur les emplois, p. ex.) ne peut pas être dissocié de celui des autres mesures. Il en va de même pour les allégements fiscaux, qui ne sont accordés par la Confédération que si le canton concerné y contribue au moins à part égale.

L'étude de 2013 et l'étude d'actualisation utilisent les données des périodes suivantes :

| Instruments examinés | Étude de 2013 | Étude d'actua- lisation |
|---|---------------|----------------------------|
| Promotion de la place économique | 2008 – 2012 | 2013 – 2016 |
| Allégements fiscaux accordés par la Confédération dans le cadre de la politique régionale | 2008 – 2011 | 2013 – 2015 |
| Encouragement du secteur de l'hébergement | 2008 – 2012 | 2013 – 2016 |

3 Impact sur l'immigration : raisonnement par analogie nécessaire

Comme dans l'étude de 2013, les données disponibles ne permettent pas de mesurer directement l'impact de la promotion économique sur l'immigration, en l'absence de données spécifiques concernant la pratique de recrutement des entreprises soutenues. L'étude d'actualisation s'est donc elle aussi basée sur un raisonnement par analogie et différents scénarios, notamment pour permettre la comparaison de la méthodologie et des résultats avec ceux de l'étude de 2013. Les nombreuses connaissances acquises (évaluation de la littérature, résultats d'enquête) sont présentées dans l'étude de 2013.

Pour obtenir la meilleure estimation possible (*best guess*) de l'impact sur l'immigration, l'étude utilise l'indicateur « proportion d'étrangers dans l'accroissement de la population active occupée » durant les périodes où l'emploi augmente (moyenne pondérée pour la période 2013 à 2016, par secteur économique). La proportion d'étrangers dans les secteurs secondaire et tertiaire s'élève à 48 % et est ainsi légèrement supérieure à celle estimée dans l'étude de 2013 (46 %).

Pour affiner l'analyse, la présente étude reprend en plus le « best guess 2013 ». Les deux facteurs (« best guess 2013 » et « best guess 2017 ») ont été appliqués aux valeurs actuelles du nombre d'emplois créés. Dans la mesure du possible, l'étude d'actualisation s'est basée sur des données spécifiques aux branches.

De plus, l'étude a utilisé une valeur moyenne de 53 immigrés actifs sur 100 (53 %) pour le regroupement familial (étude de 2013 : 59 %).

En raison des incertitudes liées à l'estimation de l'impact sur l'immigration, la présente étude, comme celle de 2013, fait appel à une estimation complémentaire, avec une fourchette comprenant un scénario bas et un scénario haut.

Les résultats présentés dans les sections ci-après représentent l'effet sur l'immigration selon le « best guess 2013 » et le « best guess 2017 », regroupement familial inclus⁴.

4 Impact de la promotion de la place économique sur l'immigration

La Confédération collabore avec les cantons pour promouvoir la place économique suisse à l'étranger, notamment par le biais d'une convention de prestations conclue avec l'association Switzerland Global Enterprise (S-GE). L'implantation proprement dite des entreprises relève cependant des cantons. De ce fait, l'impact de la promotion de la place économique qui est faite au niveau national ne peut pas être dissocié de l'impact des mesures qui sont proposées au niveau cantonal. C'est pourquoi on parle généralement d'implantations ayant bénéficié de manière significative de la promotion de la place économique par les pouvoirs publics, autrement dit, pas uniquement la Confédération, mais également les régions et les cantons.

En moyenne, quelque 960 emplois ont ainsi été créés chaque année durant la période 2013 à 2016. En se basant sur les indicateurs par branche, l'immigration déclenchée par la création de ces emplois peut être estimée à environ 800 à 930 personnes par année (regroupement familial inclus), ce qui représente environ 1 % de l'immigration nette.

Par rapport à l'étude de 2013, le nombre moyen d'emplois encouragés a été pratiquement divisé par deux, en raison notamment d'une plus forte concentration sur la qualité au lieu de la quantité. L'effet sur l'immigration a donc également diminué, même si les indicateurs entrant en ligne de compte ont progressé dans la plupart des branches en comparaison avec l'étude de 2013 (« best guess 2017 », soit la proportion d'étrangers dans l'accroissement de la population active occupée).

Impact des allégements fiscaux accordés par la Confédération dans le cadre de la politique régionale

Les allégements fiscaux de la Confédération en application de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale sont accordés depuis 2008 uniquement à des entreprises situées dans 30 régions rurales, qui hébergent environ 10 % de la population suisse. Pour pouvoir bénéficier de cette aide, les cantons doivent accorder des allégements fiscaux au moins équivalents à ceux accordés par la Confédération. L'impact des allégements fiscaux de la Confédération ne peut donc pas être dissocié de l'impact des mesures cantonales. Les cantons peuvent en outre accorder des allégements fiscaux supplémentaires, indépendamment de la politique régionale de la Confédération et en dehors du périmètre de soutien fixé. Ces allégements fiscaux ne sont pas recensés de manière centralisée et il n'existe de ce fait pas de données relatives à leur volume et à leur impact.

⁴ Pour des informations détaillées sur le scénario bas et le scénario haut, v. Ecoplan (2017), Promotion économique et immigration : rapport, chap. 3 (en allemand).

Les évaluations ont montré que, pendant la période 2013 à 2015, environ 800 emplois ont été créés en moyenne chaque année par des entreprises ayant bénéficié l'année en question d'al-légements fiscaux de la part de la Confédération (et donc également des cantons). Les implantations depuis l'étranger ne représentent qu'environ 58 postes, si bien que la promotion profite nettement plus à des entreprises indigènes.

Par analogie, on estime que l'immigration induite par ces mesures se situe entre 750 et 1000 personnes environ, regroupement familial inclus. Il est à noter que, conformément au périmètre de soutien, cette immigration concerne uniquement des régions rurales et non des zones à forte concentration urbaine. Les allégements fiscaux accordés en application de la politique régionale dirigent donc l'immigration qu'ils induisent hors des centres urbains.

La comparaison avec l'étude de 2013 montre que, durant la période 2013 à 2015, le nombre d'emplois soutenus a en moyenne diminué de plus de 50 % par rapport à la période 2008 à 2011 (818 emplois par an contre 2287). Le nombre d'entreprises soutenues a également baissé. L'effet sur l'immigration s'est donc fortement amoindri, alors que l'étude de 2013 le chiffrait encore à un peu plus de 2100 personnes.

6 Impact de l'encouragement du secteur de l'hébergement sur l'immigration

La Confédération encourage l'octroi de crédits au secteur de l'hébergement afin de préserver et de renforcer sa compétitivité et d'améliorer sa durabilité. À cette fin, la Société suisse de crédit hôtelier (SCH) octroie des prêts à des taux avantageux à des établissements d'hébergement. De 2013 à 2016, elle a accordé en moyenne 37 prêts par an.

La promotion par la SCH se concentre exclusivement sur les régions rurales⁵. L'immigration induite par cet instrument est donc orientée de facto vers les régions à l'écart des zones à forte concentration urbaine.

Sur la base d'indicateurs issus d'une évaluation antérieure, on estime que le soutien de la SCH a permis de créer environ 260 emplois supplémentaires en moyenne annuelle. Le raisonnement par analogie et les indicateurs propres à la branche permettent d'évaluer l'impact sur l'immigration à environ 230 à 400 personnes (regroupement familial inclus).

Par rapport à l'étude de 2013, le nombre de prêts octroyés et le nombre d'emplois soutenus sont restés pratiquement inchangés. Les indicateurs permettant d'estimer l'effet sur l'immigration se situent par contre à un niveau plus élevé qu'en 2013, si bien que l'effet est aussi légèrement plus important pour la meilleure approximation 2017. Dans l'étude de 2013, la meilleure approximation tablait sur environ 260 emplois.

6

⁵ En vertu de la loi, la SCH ne peut financer que des établissements situés dans des régions touristiques et des stations thermales (elle peut exceptionnellement financer des établissements dans d'autres régions, pour autant que celles-ci affichent des caractéristiques analogues à celles des régions touristiques).

7 Conclusion

Le tableau ci-dessous (tableau 7-1) présente un condensé des principaux résultats.

Pour la période 2013 à 2015/2016, environ 400 entreprises ont été aidées en moyenne chaque année grâce aux trois instruments de promotion, et elles ont créé près de 2000 emplois par an. Concernant la promotion de la place économique, c'est l'ensemble des mesures de promotion instituées par la Confédération, les cantons et les régions qui est pris en considération. S'agissant des allégements fiscaux, les emplois sont créés grâce à une contribution commune de la Confédération et des cantons. Aucune correction n'a donc été faite pour isoler l'impact des mesures de la Confédération, qui ne représentent qu'une partie de l'aide accordée. De même, aucune déduction n'a été faite pour exclure les éventuels effets d'aubaine, c'est-à-dire les emplois qui auraient peut-être été créés même sans les mesures de promotion.

L'impact de ces instruments d'encouragement (contribution des cantons incluse) sur l'immigration peut être chiffré à environ 1130 à 1470 actifs par an et, en prenant en considération le regroupement familial, à environ 1730 à 2240 personnes par an. Ce qui correspond à environ 2,1 à 2,8 % de l'immigration nette en Suisse.

L'effet sur l'immigration a diminué **par rapport à l'étude de 2013** (cf. tableau 7-2). La meilleure approximation 2013 tablait sur un effet légèrement supérieur à 3200 personnes pour la période étudiée. L'effet est également moins fort si l'on considère l'immigration nette (2013 : 4 %).

Les principaux facteurs qui expliquent la baisse de l'impact sont les suivants :

- durant la période 2013 à 2016, les instruments « promotion de la place économique » et « allégements fiscaux » ont soutenu nettement moins d'entreprises et d'emplois que durant la période précédente;
- la valeur mesurée pour le regroupement familial est légèrement inférieure à celle de l'étude de 2013 (0,53 contre 0,59);
- l'impact global aurait été encore plus faible si l'indicateur pris en considération pour la meilleure approximation (« proportion d'étrangers dans l'accroissement de la population active ») n'avait pas augmenté pour certaines branches.

Environ 80 % de l'impact sur l'immigration et l'emploi peut être observé dans des régions rurales, étant donné que le périmètre de soutien se limite à ces régions-là (excepté pour la promotion de la place économique). Autrement dit, 20 % de l'impact des instruments d'encouragement étudiés se fait ressentir dans les zones à forte concentration urbaine ; cela représente moins de 0,6 % de l'immigration nette vers la Suisse.

Tableau 7-1 : Évaluation sommaire de l'impact des instruments de promotion sur l'immigration (valeurs moyennes annuelles pour la période 2013 à 2016)

| Instruments de promotion étudiés | | Emplois concernés | | Estimation sommaire immigration avec regroupement familial | | | | | | |
|---|--------------------------|-------------------|-----------------------------|--|------------------------------------|-------|--------------------------|--|--------------------|--|
| | | Total CH | répartition territoriale | | Total | СН | répartition territoriale | | | |
| | | | | | Best Guess Best Guess 2013 2017 | | Best Guess 2013 | | Best Guess 2017 | |
| | | | régions rurales | zones à forte con- centration urbaine | | | régions rurales | zones à forte con- centration urbaine | régions rurales | zones à forte con- centration urbaine |
| Promotion de la place économique | Confédération et Cantons | 963 | 481 | 481 | 799 | 934 | 399 | 399 | 467 | 467 |
| Allégements fiscaux accordés par la Confédération | Confédération et Cantons | 818 | 818 | 0 | 747 | 984 | 747 | 0 | 984 | 0 |
| Doubles comptages | Confédération et Cantons | -58 | -58 | 0 | -53 | -69 | -53 | 0 | -69 | 0 |
| Encouragement du secteur de l'hébergement | Confédération | 257 | 257 | 0 | 234 | 392 | 234 | 0 | 392 | 0 |
| Total (doubles comptages so | 1'980 | 1'499 | 481 | 1'727 | 2'241 | 1'328 | 399 | 1'774 | 467 | |

Explications

Période : 2013 à 2016 pour la promotion de la place économique et l'encouragement du secteur de l'hébergement, 2013 à 2015 pour les allégements fiscaux accordés par la Confédération (données pas encore disponibles pour 2016).

La définition des régions rurales et des zones à forte concentration urbaine ne correspond pas à la définition de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Double comptage

Une partie des emplois créés grâce aux allégements fiscaux en application de la politique régionale concerne des entreprises étrangères nouvellement implantées (58 emplois). Il est fort probable que ces emplois soient également comptabilisés dans les mesures de promotion de la place économique. C'est pourquoi l'effet correspondant sur l'immigration a été soustrait pour éviter le double comptage.

Sources

Le nombre d'emplois créés grâce à la promotion de la place économique a été calculé sur la base des données de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) concernant la promotion de la place économique par les cantons ; le nombre d'emplois créés grâce aux allégements fiscaux de la Confédération a été calculé sur la base des données du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) ; le nombre d'emplois créés grâce à l'encouragement du secteur de l'hébergement a été calculé sur la base des relevés de la SCH. Le regroupement familial a été calculé sur la base de la statistique des étrangers du Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

Du fait des incertitudes liées à l'estimation de l'impact sur l'immigration, la présente étude propose une estimation complémentaire, avec une fourchette comprenant un scénario bas et un scénario haut⁶. Selon cette estimation, l'impact sur l'immigration est probablement supérieur à 900 personnes (scénario bas) et certainement inférieur à 3000 personnes (scénario haut). Il importe de préciser une nouvelle fois que ces chiffres prennent également en considération l'impact de la promotion de la place économique faite par les cantons de même que l'impact des allégements fiscaux accordés par les cantons aux entreprises qui bénéficient également d'allégements fiscaux de la part de la Confédération, l'effet des mesures de la Confédération ne pouvant pas être dissocié de celui des cantons.

⁶ V. Ecoplan (2017), Promotion économique et immigration : rapport, chap. 4.1 (en allemand).

Tableau 7-2 : Étude de 2013 : évaluation sommaire de l'impact des instruments de promotion sur l'immigration (valeurs moyennes annuelles pour la période 2008 à 2012)

| Instruments de promotion étudiés | | Emplois concernés | | | Estimation sommaire immigration avec regroupement familial | | | |
|---|-----------------------------|-------------------|-----------------------------------|---|--|--------------------------------|-------------------------------------|--|
| | | Total CH | répartition régions rurales | zones à forte concentration urbaine | Total CH Best Guess | répartition régions rurales | zones à forte concentration urbaine | |
| Promotion de la place économique | Confédération et Cantons | 1'809 | 905 | 905 | 1'557 | 779 | 779 | |
| Allégements fiscaux accordés par la Confédération | Confédération et Cantons | 2'287 | 2'287 | 0 | 2'144 | 2'144 | 0 | |
| Doubles comptages | Confédération et Cantons | -800 | -800 | 0 | -750 | -750 | 0 | |
| Encouragement du secteur de l'hébergement | Confédération | 273 | 273 | 0 | 262 | 262 | 0 | |
| Total (doubles comptages sou | 3'569 | 2'664 | 905 | 3'213 | 2'434 | 779 | | |

Explications

Période : 2008 à 2012 pour la promotion de la place économique et l'encouragement du secteur de l'hébergement ; 2008 à 2011 pour les allégements fiscaux, du fait des données disponibles.

Confédération/cantons: pour la promotion de la place économique et les allégements fiscaux, on indique l'impact global résultant de la contribution commune de la Confédération et des cantons (cf. explications dans le texte ci-dessus).

Répartition territoriale: pour les allégements fiscaux et l'encouragement du secteur hôtelier, la notion « 'rural » désigne le périmètre de soutien respectif; pour la promotion de la place économique, une répartition approximative a été estimée. De plus amples explications à ce sujet se trouvent dans le rapport détaillé (disponible uniquement en langue allemande).

Source des données : propres évaluations, v. rapport détaillé.

Pour répondre à la question à l'origine du rapport, à savoir si la promotion de la place économique contribue à l'immigration, on peut conclure ce qui suit.

En favorisant le maintien d'emplois existants et la création de nouveaux emplois, la promotion économique contribue modestement à l'immigration, de manière directe ou indirecte, et ce essentiellement dans des régions rurales. Cet impact doit toutefois être fortement relativisé à plusieurs égards :

- les lois et réglementations relatives à l'immigration (libre circulation, mesures d'accompagnement, etc.), la situation économique en Suisse et à l'étranger et, de ce fait, l'attrait de la place économique suisse constituent les facteurs déterminants pour l'immigration. Globalement, les mesures de promotion économique de la Confédération ne jouent qu'un rôle subalterne ;
- les instruments d'encouragement « allégements fiscaux en application de la politique régionale » et « encouragement du secteur de l'hébergement » se limitent à certaines régions rurales qui ont besoin d'emplois supplémentaires et où les effets négatifs de l'immigration (pression induite par la densité démographique) ne se font pas ressentir, ou se font moins ressentir que dans les zones à forte concentration urbaine. Seule la promotion de la place économique a un impact sur toute la Suisse, mais environ 50 % des emplois concernés par cet instrument se trouvent, là aussi, en dehors des zones à forte concentration urbaine. Environ 80 % de l'effet estimé sur l'immigration peut être observé dans les régions rurales.

Secrétariat d'État à l'économie SECO

Direction de la promotion économique Secteur Politique PME Holzikofenweg 36, 3003 Berne Tél. +41 58 462 28 71, Fax +41 58 463 12 11 www.seco.admin.ch, www.kmu.admin.ch